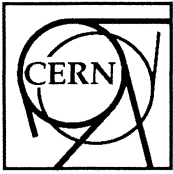


Bulletin ASSOCIATION du PERSONNEL STAFF ASSOCIATION



Les informations paraissant dans la rubrique "Association du Personnel" sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du Personnel du CERN.

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

Siège: Genève, Suisse
Seat: Geneva, Switzerland

STAFF_ASSOCIATION@MACMAIL.CERN.CH

Tel. 2819/4224

27 novembre 1990

EXAMEN QUINQUENNAL DES TRAITEMENTS - AVANCEMENT AU MÉRITE CONFUSION?

Qu'y a-t-il dans un nouveau document de la Direction intitulé: "Politique des rémunérations et des carrières" que l'Association n'a jamais vu?

Il semble que l'Organisation s'apprête à modifier l'ensemble de mesures négocié cet été en refusant les ajustements de la grille des salaires prévus pour 1992 et 1993 et en les remplaçant vaguement par une politique d'avancement au mérite. Vous trouverez un bref historique ci-dessous qui montre un certain flottement dans les positions des uns et des autres.

Une politique d'avancement au mérite est toujours délicate et exige la concertation avec le personnel et ses représentants. L'Association du personnel a toujours été prête à discuter filières de carrière et avancement au mérite (correctement fait): elle reste prête à le faire dès que les mesures négociées cet été auront été approuvées telles quelles par le Conseil du CERN. Sinon la confiance entre partenaires sociaux, indispensable à la concertation, ne sera pas rétablie.

* * * * *

Début 1989: pas de confusion

Avril 1989: la Direction présente au Comité du Conseil du CERN un "Rapport préliminaire concernant les questions de politique du personnel"; elle y parle, entre autres, d'avancement au mérite dans des filières de carrière. Le Comité du Conseil lui réserve "un avis favorable".

Même date: la Direction présente au Comité du Conseil un projet de mandat pour l'examen quinquennal des traitements couvrant la période 1984-1989: il y est question d'ajustement de la grille des salaires mais pas d'avancement au mérite. Ces deux points ne sont donc pas liés.

Ce mandat est destiné à TRACE, comité tripartite. Le Comité du Conseil approuve ce mandat: des décisions seront prises en décembre pour application au 1er janvier 1990 (!!!).

Mai 1989: le Direction envoie à TRACE les résultats de l'examen fait selon ce mandat: les écarts de traitements avec les Organisations choisies comme référence par le Conseil sont d'environ 20%, en défaveur du personnel du CERN.

Juin 1989, première réunion de TRACE: le compte-rendu indique que "la Direction préparera par conséquent ses éventuelles propositions d'ajustement [de la grille des salaires] à la réunion de TRACE, soit de septembre, soit d'octobre [1989]."

Septembre 1989: pas de propositions de la Direction, la réunion de TRACE est annulée.

Octobre 1989, deuxième réunion de TRACE: toujours pas de propositions de la Direction; la réunion prévue pour novembre est annulée.

Fin 1989: la Direction tente la confusion Etats-membres et Association refusent

5 décembre 1989: un document de la Direction, toujours sans propositions: la Direction y déclare qu'elle va étudier une nouvelle politique des rémunérations et d'avancement au mérite qui devrait prendre en compte les résultats de l'examen quinquennal des traitements et qu'elle soumettra des propositions détaillées *"dans le courant du premier semestre de 1990."*

11 décembre 1989, troisième réunion de TRACE: l'Association proteste contre les attermolements de la Direction et contre le mélange qu'elle tente entre l'examen quinquennal et l'avancement au mérite: ce mélange ne respecte pas le mandat proposé par la Direction et approuvé par le Conseil.

La position de l'Association est soutenue par les Délégations des Etats membres: TRACE demande des propositions précises d'ajustement des traitements qui respectent le mandat donné, sans confusion avec l'avancement au mérite.

Mars 1990: pas de confusion

Mars 1990, quatrième réunion de TRACE: la Direction présente (enfin!) des propositions d'ajustement des traitements: pas de confusion avec l'avancement au mérite mais ajustements globaux de la grille des salaires par au moins 8,8%, étalés de 1990 à 1994 ou 1996 (pour combler un accroissement d'écart observé entre 1984 et 1989!). La plupart des Etats membres trouvent que c'est trop. L'Association trouve que ce n'est pas assez et en tout cas beaucoup trop étalé.

Mai 1990, cinquième réunion de TRACE: pas de consensus sur des recommandations au Conseil du CERN: la Direction maintient donc ses propositions de mars.

Juin 1990: position des Etats membres: confusion?

22 juin 1990: le Conseil du CERN refuse d'approuver les propositions de la Direction, accorde un premier ajustement des salaires de 1% et ordonne des négociations directes entre la Direction et l'Association du personnel. Les Etats membres ont-ils demandé la confusion entre examen quinquennal et avancement au mérite? On ne sait: les réunions étaient à huis clos.

Juillet 1990: le Directeur général dit: pas de confusion

4 juillet 1990: réunion du Comité de concertation permanent entre Direction et Association pour définir cadre et points de négociations. A la demande du Directeur général, l'avancement au mérite ne fait pas partie des points de négociations: *"l'appréciation des performances, les carrières et les promotions [...] devront être traitées à l'intérieur de l'Organisation selon la procédure habituelle, en commençant le plus tôt possible et en parallèle avec ces négociations [...]"*, car elles ne requièrent pas de décision du Conseil.

Août 1990: résultat des négociations: pas de confusion

31 août 1990: fin des négociations, sous les auspices du Président du Conseil: accord sur un ensemble de mesures comprenant des ajustements globaux de la grille des salaires et des augmentations des cotisations sociales; il n'y est pas fait mention d'avancement au mérite.

3 et 4 octobre 1990: le Comité des Finances et le Comité du Conseil refusent de recommander l'approbation de l'ensemble négocié. Le personnel et l'Association réagissent vivement.

Octobre 1990: le Directeur général: confusion?

11 octobre 1990: le Directeur général écrit à tous les membres du personnel; il déclare: *"l'ensemble des mesures négociées cet été avec l'Association du personnel et le Président du Conseil [...] est et reste à nos yeux équitable et honnête: nous le soutenons avec force."* C'est bien.

Mais il ajoute plus loin: *"les questions qui restent à résoudre - et qui ont trait au montant et à la nature des augmentations de salaires dans une deuxième phase (nous avons proposé +1,5% en 1992 et autant en 1993) - devront être examinées par le Conseil en décembre. La préparation de ces mesures est délicate. Elle peut notamment impliquer la mise au point d'une politique de carrières et de rémunérations davantage axée sur le mérite individuel, qui devrait faire l'objet d'une large concertation au sein du CERN."*

En clair, les Etats membres (avec l'accord de la Direction?) veulent refuser les **augmentations** de la grille des salaires négociées pour 1992 et 1993 et les remplacer par de vagues promesses d'avancement supposé dépendant du mérite individuel.

On voit donc réapparaître la confusion entre examen quinquennal et avancement au mérite, repoussée en décembre 1989 à la fois par l'Association et par les Etats membres puis exclue en juillet 1990 par le Directeur général!

Dernières nouvelles

22 novembre 1990: l'Association reçoit les ordres du jour du Comité des Finances et du Conseil du CERN pour les réunions de décembre: elle constate que le document contenant le résultat des négociations de l'été y figure bien, mais elle y trouve aussi mention d'un document intitulé **Politique des rémunérations et des carrières** (CERN/CC/1842 - CERN/FC/3393) qui n'a pas été discuté avec l'Association et qu'elle n'a jamais vu.

L'Association, à la suite d'enquête auprès du personnel et du rapport Darriulat en 1982, s'est toujours déclarée ouverte à une politique transparente de filières de carrière et d'avancement tenant compte à la fois de l'expérience et du mérite, correctement évalué. Elle en a discuté pendant des années avec le groupe PEP de la Division du personnel, avec le Groupe de politique du personnel (avant que celui-ci ne soit dissout), avec le Directeur des Ressources Humaines (avant que celui-ci ne démissionne), avec le nouveau Chef de la Division du personnel (avant que celui-ci ne démissionne aussi); elle était prête à en discuter avec la Direction actuelle.

Mais pour établir et mettre en oeuvre avec succès une telle politique, il faut satisfaire plusieurs conditions:

- cette politique doit être meilleure que celle qu'elle remplace: son but doit être de mieux motiver le personnel dans son ensemble, et non pas d'inquiéter tout le monde;
- la transparence, l'équité et l'objectivité doivent être garanties, et ce n'est pas facile;
- des relations de confiance doivent exister entre employeurs et employés, ET CE N'EST PAS LE CAS.

NOUS AFFIRMONS QUE LA CONFIANCE ENTRE LE PERSONNEL, D'UNE PART, LE CONSEIL DU CERN ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, D'AUTRE PART, NE POURRA ETRE RÉTABLIE QUE LORSQUE L'ENSEMBLE DE MESURES NEGOCIÉ CET ÉTÉ AURA ÉTÉ APPROUVÉ TEL QUEL PAR LE CONSEIL DU CERN.

NOUS POURRONS ALORS DISCUTER FILIERES DE CARRIERES ET AVANCEMENT AU MÉRITE.

* * * * *

POUR INFORMATION (Rappel du BUH N°48/90)

La lettre de l'Association du personnel aux Utilisateurs du CERN - en Français et Anglais - est disponible:

- à tous les membres du personnel, au "*Secrétariat de l'Association*"
- à tous les Utilisateurs se trouvant au CERN, au "*Bureau des Utilisateurs*"

The Letter of the CERN Staff Association to the CERN Users - in English and French - is available:

- to the CERN Staff, at the "*Staff Association Secretariat*"
- to the CERN Users, at the "*Users Office*"

* * * * *

NOUVELLES de DERNIERE MINUTE !!

Le **CONSEIL DU PERSONNEL**, réuni en session extraordinaire le 27 novembre 1990, a décidé de déposer un préavis de grève de 2 heures par jour:

le 11 décembre : réunion du Comité des Finances
le 12 décembre : réunion du Comité des Finances
le 13 décembre : réunion du Comité du Conseil
le 14 décembre : réunion du Conseil du CERN

et d'une série d'actions pendant ces réunions.

Des informations détaillées vous seront communiquées dans un **FLASH spécial** et lors de réunions d'informations organisées le **Jeudi 6 décembre prochain**.

Last NEWS !!

The **STAFF COUNCIL**, at its extraordinary Meeting on 27 november 1990, decided to give notice of a strike lasting 2 hours on each of the following days:

on 11 december : Finance Committee Meeting
on 12 december : Finance Committee Meeting
on 13 december : Committee of Council Meeting
on 14 december : CERN Council

and of a series of actions during these meetings.

You will receive all detailed information in a forthcoming **special FLASH** and during **Information meetings organized on Thursday, 6 December 1990**.

* * *
*

FETE DE NOEL DES ENFANTS

La séance récréative à l'occasion de NOEL aura lieu cette année le :

SAMEDI 15 DECEMBRE 1990, à 14h15
Amphithéâtre du Bâtiment Principal

L'Association du Personnel en collaboration avec l'Administration a le plaisir d'y inviter les enfants du Personnel du CERN, nés durant les années 1983-1984-1985.

Les parents des enfants concernés recevront prochainement une invitation à cet effet.

Nous demandons aux personnes désireuses d'aider au déroulement de cette manifestation de bien vouloir se faire connaître auprès du Secrétariat de l'Association du Personnel - Tél. 2819.

CHILDREN'S CHRISTMAS PARTY

The Christmas party will take place this year on :

SATURDAY 15 DECEMBER 1990, 2.15 p.m.
Main Auditorium

The Staff Association with the cooperation of the Administration, is pleased to invite all children of CERN staff born 1983-1984-1985.

The parents of the children concerned, will shortly receive an invitation.

We would ask anyone interested in helping to make this affair a success to contact Staff Association - Tel. 2819.

CLUBS

RUGBY

Samedi 24 novembre tous les matchs ont été annulés pour cause d'intempéries.

Le soir par contre, bonne participation au repas joueurs-dirigeants, au Café de la Douane, chez Maryse.

Prochain match : samedi 1er décembre.

Equipe I contre le LUC, à Lausanne. Départ 13h.00.

Equipe II contre Zurich II au CERN, à 15h.00, Rendez-vous à 14h.00.

PHOTO

EXPOSITION ASPA (couleur et noir et blanc)

du 26 novembre au 9 décembre 1990
au Main Building

Projection DIAPO du concours ASPA

MERCREDI 5 DECEMBRE, à 17H45
Salle des Clubs

Concours interne. Il aura lieu en février 1991. Préparez vos épreuves pour début février 1991 (couleur - N.B. + Diapos).

Cours de Laboratoire. Des cours de laboratoire (développement, agrandissement, perfectionnement) auront lieu au début 1991. Ces cours se donneront en deux parties de 3 soirées à partir du 31 janvier 1991. Nombre de places limitées.

Si vous êtes intéressés par ces cours, demandez le programme et les conditions à R. HUGUENIN/AT Tél. 13-3631.

Cotisations du Photo Club : CHF 40.-

Cotisations à ASPA : CHF 25.-

Labo de Photo : Nous recommandons à tous les utilisateurs des chambres noires, de remettre les clés dans la boîte à lettres qui est prévue à cet effet. Cela rend service aux autres membres.

SKI

FOND 90/91

Séances d'initiations aux différentes techniques pour tous les niveaux: enfants et adultes.

Sortie d'une journée complète pour terminer les cours, avec pique-nique, le 16 Février 1991 (transport en bus). Le lieu sera choisi en fonction des conditions d'enneigement.

Journée familiale y compris concours traditionnel le week-end du 9/10 Mars 1991.

Randonnées nordiques pour les amateurs de cette nouvelle discipline.

Bal du Ski Club le 16 Février 1991.

Programme des cours

Samedi après-midi: départ de Saint-Genis (stade) à 13h00, puis Gex (en face poste) à 13h15

12 Janvier:	La Vattay
19 Janvier:	La Vattay
26 Janvier:	La Vattay
2 Février:	Prémanon (si possible) !
9 Février:	autre station ?
16 Février:	Sortie d'une journée